

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 28 JUIN 2007

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par M. GODERE
Bureau IBRE
Téléphone : 01 53 18 70 68
Télécopie : 01 53 44 67 69
N° IBRE-07-1799

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ÉTAT

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs
des affaires financières

Objet : Préparation du PLF 2008 : recensement des taxes de toute nature affectées à des personnes morales autre que l'État

P.J. : 1 dossier comprenant des tableaux à compléter

L'article 51-1° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 impose de faire figurer en annexe au PLF la liste et l'évaluation des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'État. Cette évaluation doit porter sur les années passée, en cours et à venir.

Conformément à cette obligation, un double travail doit être entrepris dans le cadre du PLF 2008 :

- la vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude du recensement des impositions de toute nature affectées. Par *taxe affectée*, il faut entendre toute taxe affectée à des personnes morales autres que l'État non inscrites aux budget général, budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor ;

- l'évaluation du produit de chacune de ces taxes affectées pour l'année à venir (2008), avec complément, actualisation ou correction, si besoin, des évaluations des produits 2006 et 2007 figurant au tome 1 du *bleu* « Évaluation des voies et moyens » annexé au projet de loi de finances pour 2007 (évaluations reprises dans les tableaux joints).

Dans cette perspective, il vous est demandé de vérifier pour le secteur qui est le vôtre les informations des tableaux joints (le cas échéant, de les corriger ou de les compléter) et de fournir les évaluations de recettes demandées. Vous veillerez également à indiquer les coordonnées du service à contacter, le cas échéant, pour obtenir des informations complémentaires sur les données communiquées.

Ces informations devront parvenir à la direction du Budget, bureau IBRE, Michel GODERE par télécopie (n° 01-53-44-67-69) ou par messagerie électronique (michel.godere@finances.gouv.fr) au plus tard le **03 août 2007**. Votre attention est appelée sur la nécessité de respecter ce délai afin de s'assurer des bonnes conditions de préparation du PLF 2008.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget

Diffusion générale